

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Direction des moyens généraux - Acquisition de véhicules et matériels de nettoyage - programme 2007 à 2009 - Appel d'offres ouvert - Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules et matériels de nettoyage – programme 2007 à 2009, notre Etablissement Public lance un appel d'offres ouvert afin de remplacer les matériels usagés et réformés.

La Direction des moyens généraux a ainsi mis au point les documents de la consultation en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du Code des marchés publics. Ils sont composés de 14 lots, comportant une tranche ferme et au plus 4 tranches conditionnelles selon les lots, qui seront affermies en fonction de l'ouverture des crédits budgétaires par le vote des budgets et décisions modificatives.

Afin de rendre possible le recours à de nouveaux modes de motorisation moins polluants et plus économes en énergies fossiles, tous les lots sont ouverts à variante, pouvant porter notamment sur l'utilisation de l'électricité ou du GNV. Les critères de jugement des offres prennent en compte cet aspect.

Le détail des lots est le suivant :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	1 à 4 bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 4x2 de 19 T de PTAC à moteur diesel, équipées d'un lève-conteneur manuel à double chaises indépendantes pour collecte mixte
2	6 à 31 bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 4x2 de 19 T PTAC à moteur diesel, équipées d'un lève-conteneur manuel à double chaises indépendantes pour collecte fermée
3	4 à 6 bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 6x2 EAD de 26 T de PTAC à moteur diesel, équipées d'un lève-conteneur manuel à double chaises indépendantes pour collecte fermée
4	1 à 2 bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 6x2 EAD de 26 T de PTAC à moteur diesel, équipées d'une grue pour la collecte des bornes enterrées

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
5	2 bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 4x2 de 19 T de PTAC à moteur GNV, équipées d'une lève-conteneur manuel à double chaises indépendantes pour collecte fermée
6	2 à 3 véhicules de lavage haute pression à moteur diesel
7	2 fourgons tôlés à moteur diesel
8	1 à 2 châssis 4x2 équipés d'un plateau basculant et d'une grue hydraulique pour une charge utile de 2500 kg
9	1 châssis 4x2 de 19 T de PTAC équipé d'un bras et d'une grue hydrauliques
10	1 à 2 châssis 6x2 EAD de 26 T de PTAC équipés bras et grue hydrauliques
11	2 à 10 châssis 6x2 EAD de 26 T de PTAC équipés d'un bras hydraulique
12	2 à 5 semi-remorques de 80 m3 environ à fond mouvant alternatif
13	40 à 120 bennes de 40 m3 sur berce amovible de classe 2, conformes à la norme NFR17.108
14	4 à 12 bennes de 11 m3 sur berce amovible de classe 2, conforme à la norme NFR17.108

Il faut noter que le lot n° 5 porte exclusivement sur des bennes fonctionnant au GNV, afin de pouvoir tester concrètement cette technologie.

Définition des tranches :

<i>Intitulé des tranches</i>	<i>Périodicité</i>
Tranche ferme	TF 2007
Tranche conditionnelle 1	TC 2007
Tranche conditionnelle 2	TC 2008/1
Tranche conditionnelle 3	TC 2008/2
Tranche conditionnelle 4	TC 2009

Répartition par lot et par tranche du nombre de véhicules et matériels :

<i>Lots</i>	<i>TF (2007)</i>	<i>TC1 (2007)</i>	<i>TC2 (2008/1)</i>	<i>TC3 (2008/2)</i>	<i>TC4 (2009)</i>
1	1	3	0	0	0
2	6	1	10	2	12
3	4	0	0	0	2
4	1	0	1	0	0
5	2	0	0	0	0
6	2	0	1	0	0
7	2	0	0	0	0
8	1	0	1	0	0
9	1	0	0	0	0
10	1	0	1	0	0
11	2	0	3	0	5

12	2	0	3	0	0
13	40	0	40	0	40
14	4	0	4	0	4

Les estimations par lot et par tranche sont les suivantes :

Lot	Estimation € HT				
	Tranche ferme (2007)	Tranche conditionnelle 1 (TC 2007)	Tranche conditionnelle 2 (TC 2008/1)	Tranche conditionnelle 3 (TC 2008/2)	Tranche conditionnelle 4 (TC 2009)
1	111 204,00	338 629,00	0	0	0
2	717 391,00	121 237,00	1 216 555,00	242 475,00	1 454 849,00
3	589 465,00	0	0	0	301 003,00
4	200 669,00	0	200 669,00	0	0
5	334 448,00	0	0	0	0
6	108 696,00	0	54 348,00	0	0
7	50 167	0	0	0	0
8	79 431,00	0	86 120,00	0	0
9	135 452,00	0	0	0	0
10	148 829,00	0	148 829,00	0	0
11	200 669,00	0	301 003,00	0	501 672,00
12	152 174,00	0	230 769,00	0	0
13	225 251,00	0	225 251,00	0	225 251,00
14	20 067,00	0	20 067,00	0	20 067,00
S/total	3 073 913,00	459 866,00	2 483 611,00	242 475,00	2 502 842,00
Total	8 762 707,00				

Les délais d'exécution de chaque lot, par tranche, sont les suivants :

Lot	Délai d'exécution maximum imposé				
	Tranche ferme (2007)	Tranche conditionnelle 1 (TC 2007)	Tranche conditionnelle 2 (TC 2008/1)	Tranche conditionnelle 3 (TC 2008/2)	Tranche conditionnelle 4 (TC 2009)
1	24 semaines	30 semaines	/	/	/
2	24 semaines	30 semaines	30 semaines	30 semaines	30 semaines
3	24 semaines	/	/	/	30 semaines

Lot	Délai d'exécution maximum imposé				
	Tranche ferme (2007)	Tranche conditionnelle 1 (TC 2007)	Tranche conditionnelle 2 (TC 2008/1)	Tranche conditionnelle 3 (TC 2008/2)	Tranche conditionnelle 4 (TC 2009)
4	26 semaines	/	32 semaines	/	/
5	26 semaines	/	/	/	/
6	22 semaines	/	28 semaines	/	/
7	18 semaines	/	/	/	/
8	18 semaines	/	24 semaines	/	/
9	24 semaines	/	/	/	/
10	24 semaines	/	30 semaines	/	/
11	22 semaines	/	28 semaines	/	28 semaines
12	16 semaines	/	22 semaines	/	/
13	16 semaines	/	22 semaines	/	22 semaines
14	10 semaines	/	16 semaines	/	16 semaines

Les délais d'exécution partent :

- pour la tranche ferme, à compter de la date de notification du marché
- pour les tranches conditionnelles, à compter de la date fixée par la décision du pouvoir adjudicateur prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer (en premier) l'exécution des prestations lui incombant.

L'opération est estimée à 8.762.707,00 € HT.

La dépense (de la tranche ferme) est prévue au Budget Annexe 11 de l'exercice 2007 :

- chapitre 21, article 2158, CRB O300
- chapitre 21, article 2182, CRB O300
- chapitre 011, article 6156, CRB O300
- chapitre 011, article 6355, CRB O300.

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée européenne.

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les Conseillers Communautaires à la Direction centrale des achats et marchés (Hôtel communautaire – Esplanade Charles de Gaulle – 13^{ème} étage).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du Code des marchés publics
- à signer le (ou les) marché(s) à intervenir avec le (ou les) prestataire(s) qui aura(ont) émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions des articles 35.I.1^{er} et 35.II.3^o dudit Code
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 AVRIL 2007**

PUBLIÉ LE : 17 AVRIL 2007

M. ODETTE EYSSAUTIER

